



Chantier naval bois
Association Loi 1901

Chantier naval associatif

Organisme de formation
professionnelle, déclaration
d'activité enregistrée sous le
numéro n° 72 33 08481 auprès du
préfet région Aquitaine

N°SIRET : 418 597 605 00017
APE/NAF : 9103Z - Agréée Jeunesse
et Éducation Populaire - Agréée
Entreprise Solidaire

ASSOCIATION
LES CHANTIERS TRAMASSET
20, esplanade Josselin
33550 Le Tourne
09.53.65.61.69
www.chantierstramasset.fr
asso@chantierstramasset.fr

GUIDE DE L'ADHERENT 2015



DECOUVRIR OU FAIRE DECOUVRIR L'ASSOCIATION

Un site ouvert, un lieu d'informations et de savoir-faire

Devenir adhérent, donner son avis, faire avancer l'association : Être adhérent aujourd'hui, c'est vouloir faire partie de l'association, en accord avec ses missions et motivé pour participer, à sa manière, aux actions de l'association. Chaque membre prend l'engagement de respecter les statuts et le règlement intérieur (à signer en dernière page) qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association, également disponibles sur le site.

Échanger, participer à la vie de l'association : L'Assemblée Générale a lieu au moins une fois/an. 2 rendez-vous sont prévus pour dans un 1er temps faire le bilan des actions menées les années précédentes et ensuite approuver le projet d'activité et le budget de l'année en cours. Ce sera aussi l'occasion d'élire le Conseil d'Administration (renouvelable par tiers chaque année).

Les rencontres adhérents : Bien plus qu'une porte d'entrée dans l'association, elles permettent l'implication des personnes intéressées dans des actions. Ces rencontres sont programmées à l'initiative d'adhérents (les week-ends carénage, la galette des rois, repas de Noël, ...).

Des visites guidées : L'association accueille petits et grands, en adaptant ses animations à la demande. Un tour du site vous permettra de découvrir les bateaux, les bâtiments, et l'ancien port dans l'estey du Gaillardon. Des ateliers techniques ou artistiques peuvent être proposés autour de la découverte du fleuve et de ses savoir-faire (devis sur demande). Des activités à la carte, modulables.

*La cotisation annuelle est fixée à 20€ (minimum) par adulte et 5€ pour les mineurs
Elle est indispensable pour participer à une activité, et prendre part à la gestion de l'association*

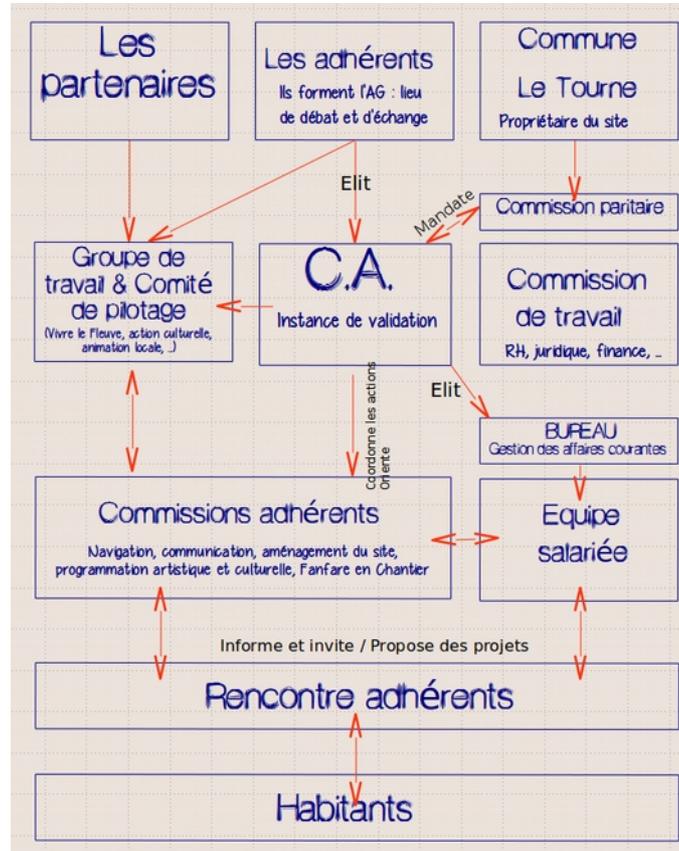


Une friche industrielle retrouvant son activité de restauration de bateaux

Cet ancien chantier naval, situé en bord de Garonne, au sud de Bordeaux (à environ 30 km), est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (ISMH), et remis en activité par l'association pour sauvegarder et valoriser le patrimoine naval, tout en sensibilisant un public large. L'activité professionnelle a lieu du lundi au vendredi (8h30-17h30) et sur rendez-vous, pour les activités associatives à suivre sur le site internet : www.chantierstramasset.fr et sur facebook : une mine d'informations et d'actualités reflétant la richesse et la diversité des activités de l'association.

Contact : Martine Jaudard
asso@chantierstramasset.fr

ORGANIGRAMME



S'INVESTIR DANS L'ASSOCIATION

Promouvoir et animer le patrimoine dans les commissions d'adhérents



La Fanfare en Chantier De la musique et des bateaux

Une entité qui tient sa place au sein de l'association depuis 2007, composée de musiciens et de chanteurs amateurs autour de Francis Mounier, fanfaron professionnel. Le choix du répertoire et la mise en place des ateliers « chorale » situe résolument le développement de cette fanfare dans le cadre de la vie du chantier et la participation à l'activité culturelle de celui-ci.

Contact : Amandine Usai
programmation@chantierstramasset.fr

Le Presse-Etoupe

Bulletin d'information mensuel de l'association, qui suit l'actualité des activités associatives et des bateaux en chantier, et se veut **participatif** : salariés et adhérents sont tous invités à proposer articles et sujets. Le presse étoupe est disponible sur le site internet, Facebook (Tramasset Les Chantiers), ou envoyé sur papier (à la demande). Contact : Amandine Usai

La navigation Le plaisir de voguer au gré du vent et du courant

Ce groupe d'adhérents navigue avec bonheur régulièrement sur les bateaux de l'association et leurs propres bateaux. Ils les entretiennent lors des "week-end carénage" en hiver, et mettent en place des stages d'apprentissage théoriques et pratiques de navigation sur le fleuve, ouverts aux débutants comme aux confirmés !

Contact : Martine Jaudard
asso@chantierstramasset.fr

Comment restaurer ou construire son bateau aux Chantiers ?

Tout d'abord rencontrer un charpentier référent avec lequel vous validerez :

- l'état du bateau ou le type de bateau choisi à construire,
- l'emplacement sur le site,
- l'outillage personnel à prévoir,
- la planification des travaux à réaliser et, éventuellement, leur coût,
- votre engagement à respecter le règlement intérieur et le calendrier des travaux.

Le charpentier peut vous proposer des solutions techniques, des plans de bateaux. Il vous expliquera aussi le fonctionnement de l'atelier et l'utilisation des machines.

Des stages techniques peuvent être organisés, selon la demande des adhérents ou selon l'opportunité des travaux en cours (relevé de forme, traçage, ...).

Contact : François Vidal
atelier@chantierstramasset.fr

APPORTER SON TEMPS ET SES COMPETENCES

... dans un groupe de travail

Contact : Paul Dupouy coordination@chantierstramasset.fr

L'organisation d'événements artistiques & culturels

Commission Action Culturelle

Les membres de cette commission ont souhaité élargir le champ d'intervention du groupe adhérent en créant une entité plus large rassemblant toutes les actions culturelles des Chantiers : les séances Ciné Fleuve, la Rencontre des bateaux en bois et autres instruments à vent, la programmation des saisons culturelles, ... De plus, les membres de la commission collecte de mémoire ont souhaité rejoindre le groupe afin de favoriser les collaborations notamment dans la valorisation artistique de leur travail.

Commission développement durable et aménagement

L'objectif du projet :

- agir collectivement contre la dégradation des berges.
- développer les liens habitants et territoire par une action directe sur leur cadre de vie.
- favoriser le vivre ensemble et créer des solidarités locales dans un territoire en périurbanisation.
- développer des modes d'action d'aménagement innovants dans les rapports entre habitants, collectivités et acteurs privés.

Groupe de travail "Vivre le fleuve"

Laboratoire de cohésion sociale, entre innovations techniques et construction patrimoniale, revalorisant un lieu et des liens durables, Les Chantiers Tramasset souhaitent être une force de propositions au travers de leur projet associatif "Demain le fleuve". **Ce groupe de travail Vivre le Fleuve a pour but la mise en place d'une organisation inter-structure (associations, entreprises, collectivités...) pour fédérer des projets sur le fleuve entre Bordeaux et Langon.** Il a été mis en place en septembre 2009 lors d'une rencontre adhérents et essaye de se réunir tous les mois pour coordonner et faire avancer ses actions. 7 structures s'impliquent dans cette démarche : APRRES, Voiles Partagées, les Chantiers Tramasset, la Cale, ARPEJ, Port Naval, les Marins de la Lune !

Contact : Martine Jaudard asso@chantierstramasset.fr



Comment
créer un
espace du
patrimoine
pour tous ?

Il s'agit d'imaginer la restauration et l'aménagement des bâtiments pour une utilisation polyvalente et harmonieuse par tous ceux qui s'y croisent, mais aussi de réfléchir à l'utilisation d'énergies renouvelables et à une meilleure gestion des déchets.

Le site étant inscrit à l'**inventaire des Monuments Historiques depuis 2008**, les adhérents ont participé à l'étude préalable de sa réhabilitation et du permis de construire permettant d'engager les travaux de réhabilitation.

Ils interviennent également pour préserver le petit chantier, entretenir le carrelé, participer au nettoyage, au rangement, et proposer des aménagements simples, qui facilitent la vie de tous !

Aménagement du site

Contact : Bernard Bordes
bbordes@chantierstramasset.fr

PRENDRE DES RESPONSABILITES

... au sein de l'association

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du C.A. sont élus par les adhérents lors de l'Assemblée Générale Ordinaire* et se réunissent le second lundi du mois. Il traite de la gestion et de l'avenir de l'association, étudie et valide les propositions au regard du projet associatif.

() : Comme chaque année, l'association les Chantiers Tramasset organise 2 assemblées générales. La 1ère : l'assemblée générale "pas ordinaire" a pour objectif d'ouvrir un espace de dialogue par et pour les adhérents de l'association afin de réfléchir ensemble aux différentes actions qu'ils souhaitent mener en concertation avec les membres du conseil d'administration. La seconde, "assemblée générale ordinaire", formule plus classique, elle a pour but de valider les comptes et les bilans de la structures, de faire le point sur l'année écoulée (...).*

Le C.A. a la volonté d'avoir une perspective sur l'avenir de l'association et fonctionne comme suit :

- un rapporteur est nommé au début de chaque conseil.

Il a la charge de prendre des notes et de réaliser le compte-rendu sous quinze jours.

- le premier sujet concerne la lecture et la validation du compte-rendu précédent.
- le choix des sujets : tout membre de l'association peut proposer un sujet à mettre à l'ordre du jour pour le C.A. au moins 8 jours avant.
- chaque sujet est présenté par un membre et débattu.

Le Président anime le temps de parole, et fait approuver par vote. Les actions sont approuvées à la majorité des membres du C.A. présents, avec procuration possible (1 maxi par membre du C.A.).

LE BUREAU :

Il se compose du président, du trésorier et du secrétaire (avec adjoints possible). Il se réunit tous les 15 jours avec les salariés (si besoin) pour régler les affaires courantes et suivre la vie du chantier au quotidien.

Contact : Bernard BORDES
bbordes@chantierstramasset.fr

REPRESENTER L'ASSO :

>> La commission paritaire

Cette commission, formée de membres de l'association (adhérents et salariés) et élus de la commune du Tourne, gère toutes les questions concernant le site des Chantiers Tramasset (bail, entretien et restauration des bâtiments, gestion des cales et des abords du site, ...).

>> Les comités de pilotage et C.A.

L'association participe à des comités de pilotage et est membre d'associations du territoire, elle est alors représentée par un membre du C.A. et un salarié.

L'association est partie prenante des études sur la gestion de l'île de Raymond (Paillet) et de la réflexion sur l'aménagement des quais bâtis portées par la communauté de communes du Vallon de l'Artolie. Elle est élue aux conseils d'administration de la Mission Locale des Deux Rives et de l'Office de Tourisme Langoiran-Cadillac.

REGLEMENT INTERIEUR 2015

Une commission chargée de l'hygiène et de la sécurité a listé tous les risques encourus aux Chantiers Tramasset par les salariés mais aussi par les adhérents. Elle a pour mission de mettre à jour toutes les actions qui permettent aux salariés et aux adhérents de travailler, de participer dans des conditions d'hygiène et de sécurité toujours améliorées.

UTILISATION DE L'ATELIER :

L'atelier des Chantiers Tramasset est à destination des adhérents à jour de leur cotisation dans le cadre des activités de l'association. L'utilisation des machines outils et du matériel électro-portatif est réservée aux charpentiers professionnels. Toutefois, dans le cadre des activités de l'association, les adhérents, sous la responsabilité et l'encadrement du charpentier (ou d'une personne déléguée par lui) pourront avoir accès à ces machines. L'atelier peut également être ouvert aux personnes adhérentes voulant construire ou restaurer un bateau bois. Pour cela, voir la rubrique « atelier associatif ».

L'accès à l'atelier est interdit à toute personne non adhérente !

COMMEDIATE DU LIEU

L'espace cuisine et les sanitaires sont entretenus par tous.

Les consommables (résine, bande à poncer, visserie ...) et le bois appartenant à l'association ne sont pas à disposition des adhérents. Prévoyez votre propre matériel et vos fournitures.

Nous tenons à votre disposition les contacts de nos fournisseurs si vous le souhaitez.

Il est interdit de garer les véhicules sur l'esplanade sauf urgence ou livraison de matériel.

Le respect de ces règles permet de préserver la convivialité et l'accessibilité à tous de ce lieu. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout bien personnel.

POUR VOTRE SÉCURITÉ :

Vous êtes tenus de respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'éco-responsabilité : port de protections (chaussures de sécurité, masques, lunettes, casques anti-bruit ...).

L'association ne peut être tenue responsable en cas d'accident. Des fiches de données de sécurité (qui vous informent sur les conditions d'utilisation des peintures et autres produits solvants) concernant la plupart des produits utilisés sont à disposition dans l'atelier ou dans le bureau. L'utilisation des bacs décanteurs et le tri des déchets est obligatoire.

Il est interdit de fumer dans l'atelier, dans la cadène, la cuisine, les sanitaires et dans le bureau.



DROIT A L'IMAGE :



J'autorise



Je n'autorise pas

... l'association Les Chantiers Tramasset à utiliser mon image sur différents supports de communication (photos transmises aux partenaires, calendrier annuel, programmes des manifestations, site internet, réseaux sociaux, etc...)

Je soussigné(e), adhérent(e) de l'association Les Chantiers Tramasset, m'engage à respecter le présent règlement intérieur.

Fait à Le Tourne, le Signature :